

Crédits des responsabilités d'enseignement prégradué en médecine humaine par année académique

Effectif à partir de septembre 2025

Validé par le Bureau de la Commission de l'Enseignement

Gouvernance

Responsable de la commission enseignement	600 crédits
Membre de la commission enseignement	10 crédits / membre
Membre du bureau de la commission enseignement	100 crédits / membre
Responsabilité du programme Bachelor	400 crédits
Membre du bureau du programme Bachelor	3 crédits / membre / bureau
Membre du comité du programme Bachelor	2 crédits / membre / comité
Responsabilité du programme Master	400 crédits
Membre du bureau du programme Master	5 crédits / membre / bureau
Membre du comité du programme Master	5 crédits / membre / comité

Examen

Responsabilité des examens du programme Bachelor (B1, B2, B3)	300 crédits
Responsabilité des examens du programme Master (M1, M2)	200 crédits
Responsabilité de l'EFMH	200 crédits

Crédits des responsabilités d'enseignement prégradué en médecine humaine par année académique

Effectif à partir de septembre 2025

Validé par le Bureau de la Commission de l'Enseignement

Ressources /supports au curriculum	
Conseiller-ère académique du programme Bachelor	400 crédits
Conseiller-ère académique du programme Master	400 crédits
Responsabilité du programme de formation des enseignant-es	200 crédits
Responsabilité du programme des moniteurs/trices informatiques	50 crédits
Responsabilité du programme des patient-es standardisé-es	200 crédits
Responsabilité du groupe de suivi et de soutien à l'apprentissage (GSSA)	400 crédits
Membre du bureau GSSA	5 crédits / membre
Membre du comité GSSA	5 crédits /membre
Responsabilité de la cartographie du curriculum (LOOOP)	40 crédits
Responsabilité du portfolio électronique (GPS)	100 crédits

Crédits des responsabilités d'enseignement prégradué en médecine humaine par année académique

Effectif à partir de septembre 2025

Validé par le Bureau de la Commission de l'Enseignement

Programme Bachelor MH

1^{ère} année Bachelor

Responsabilité de la 1 ^{ère} année Bachelor	400 crédits
Responsabilité de l'enseignement PSS	100 crédits
Responsabilité d'un bloc d'enseignement* (SMB1-4, MFE, Statistiques etc.)	10 crédits / responsable

*Non applicable si absence de coordination de l'activité (ex : le responsable est le seul enseignant de cet enseignement)

2^{ème} année Bachelor

Responsabilité Unité Croissance et vieillissement cellulaires (CVC)	250 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'unité CVC	75 crédits
Responsabilité Unité Nutrition, Digestion et Métabolisme (NDM)	200 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'unité NDM	60 crédits
Responsabilité Unité Reproduction	200 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'unité Reproduction	60 crédits
Responsabilité Unité Cœur et Circulation	200 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'unité Cœur et Circulation	60 crédits
Responsabilité Unité Excrétion et Homéostasie	200 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'unité Excrétion et Homéostasie	60 crédits
Responsabilité Unité Respiration	200 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'unité Respiration	60 crédits
Responsabilité Unité Os et Articulation	150 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'Unité Os et Articulation	45 crédits

Crédits des responsabilités d'enseignement prégradué en médecine humaine par année académique

Effectif à partir de septembre 2025

Validé par le Bureau de la Commission de l'Enseignement

3^{ème} année Bachelor

Responsabilité Unité Introduction au système nerveux (ISN)	150 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'Unité ISN	45 crédits
Responsabilité Unité Neurosciences	400 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'Unité Neurosciences	150 crédits
Responsabilité Unité Défenses et Immunité	200 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'Unité Défenses et Immunité	60 crédits
Responsabilité Unité Infection	400 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'Unité Infection	120 crédits
Responsabilité Unité Intégration	200 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'Unité Intégration	60 crédits
Responsabilité Immersion en Médecine Communautaire (IMC)	200 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'IMC	80 crédits
Membre du comité IMC	50 crédits / membre

Crédits des responsabilités d'enseignement prégradué en médecine humaine par année académique

Effectif à partir de septembre 2025

Validé par le Bureau de la Commission de l'Enseignement

Programme Master MH

Responsabilité Unité d'Introduction à la Démarche Clinique (UIDC)	150 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des responsables de blocs de l'UIDC	200 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'UIDC	50 crédits
Responsabilité AMC médecine interne	400 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'AMC médecine interne	150 crédits
Responsabilité AMC chirurgie	400 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'AMC chirurgie	150 crédits
Responsabilité AMC pédiatrie	400 crédits
Dotation de responsabilités cessibles à des membres de l'AMC pédiatrie	150 crédits
Responsabilité AMC médecine communautaire et de premier recours (MCPR)	400 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'AMC MCPR	150 crédits
Responsabilité AMC psychiatrie	200 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'AMC psychiatrie	60 crédits
Responsabilité AMC gynécologie-obstétrique	200 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'AMC gynécologie-obstétrique	60 crédits
Responsabilité AMC Neuro-chirurgie	150 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'AMC Neuro-chirurgie	40 crédits
Responsabilité AMC Urgences et médecine intensive (UMI)	150 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'AMC UMI	40 crédits
Responsabilité AMC Dermatologie	100 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'AMC Dermatologie	40 crédits
Responsabilité AMC Ophtalmologie	100 crédits

Crédits des responsabilités d'enseignement prégradué en médecine humaine par année académique

Effectif à partir de septembre 2025

Validé par le Bureau de la Commission de l'Enseignement

Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'AMC Ophtalmologie	40 crédits
Responsabilité AMC ORL	100 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'AMC ORL	40 crédits
Responsabilité Pédopsychiatrie	50 crédits
Responsabilité USIT1	100 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'USIT1	20 crédits
Responsabilité USIT2	300 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de l'USIT2	5 crédits / membre
Responsabilité Mémoires de Master	200 crédits
Membres du jury pour l'attribution du prix du meilleur mémoire de Master	5 crédits / membre
Responsabilité Santé publique, santé globale et médecine du travail	40 crédits
Responsabilité Cours d'introduction à la Médecine Tropicale et Santé Internationale	20 crédits
Responsabilité de la 3 ^{ème} année master	100 crédits

Programmes longitudinaux

Responsabilité programme CC	400 crédits
Membre du bureau du programme CC	50 crédits / membre
Responsabilité d'une activité du programme CC	10 crédits / activité, maxi 40
Responsabilité programme DC	300 crédits
Responsabilité d'une activité du programme DC	10 crédits / activité, maxi 40
Responsabilité enseignement Interprofessionnel (IP)	300 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres IP	150 crédits
Responsabilité Pharmacologie clinique	200 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de Pharmacologie clinique	40 crédits / membre

Crédits des responsabilités d'enseignement prégradué en médecine humaine par année académique

Effectif à partir de septembre 2025

Validé par le Bureau de la Commission de l'Enseignement

Responsabilité Génétique et génomique humaine	200 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de Génétique et génomique humaine	20 crédits / membre
Responsabilité Histologie	150 crédits
Responsabilité Histo-Pathologie	150 crédits
Responsabilité Anatomie	150 crédits
Responsabilité Pathologie	150 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de Pathologie	80 crédits
Responsabilité Radiologie	150 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de Radiologie	80 crédits
Responsabilité Médecine légale et de l'éthique médicale (MLE)	50 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres MLE	100 crédits
Responsabilité Santé planétaire	50 crédits
Responsabilité Médecine palliative	50 crédits
Responsabilité Module IP du master sciences de la santé	50 crédits
Responsabilité Conflits d'intérêts en médecine	5 crédits

Autres programmes

Responsabilité des cours à option de 2BA et 3BA	350 crédits
Responsabilité d'un cours à option	20 crédits
Responsabilité Groupe Genre et équité	80 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres de Groupe Genre et équité	40 crédits
Responsabilité Groupe de travail Ultrasonographie	50 crédits
Responsabilité du programme IUMFE	150 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres du programme IUMFE	180 crédits

Crédits des responsabilités d'enseignement prégradué en médecine humaine par année académique

Effectif à partir de septembre 2025

Validé par le Bureau de la Commission de l'Enseignement

Responsabilité du programme Passerelle	50 crédits
Membres du programme Passerelle	30 crédits / membre
Responsabilité Programme des compétences pédagogiques (CP)	60 crédits
Dotation de crédits de responsabilités cessibles à des membres du programme CP	30 crédits
Responsabilité d'une activité CP	5 crédits
Responsabilité des stages de Médecine tropicale et santé internationale	50 crédits
Responsabilité du Programme de recherche pour étudiant-es en médecine (PREM)	50 crédits
Membres du PREM	15 crédits / membre
Responsabilité Mention Santé globale et Médecine humanitaire	50 crédits
Responsabilité Mention Education médicale	50 crédits
Responsabilité Mention Recherche	50 crédits
Responsabilité Mention Médecine de premier recours - Médecine de famille	50 crédits
Responsabilité des stages 2BA luMFE	20 crédits

Mandats

Responsabilité groupe IA	30 crédits
Membre du groupe IA	5 crédits / membre
Responsabilité d'un groupe projet ENSI 23-27**	200 crédits
Membre d'un groupe projet ENSI 23-27	30 crédits / membre
Responsabilité d'un groupe sous-projet ENSI 23-27**	80 crédits
Membre d'un groupe sous- projet ENSI 23-27	30 crédits / membre

** non-cumulable